

Monsieur Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche
Membre de la Commission des finances
Président du groupe d'études sur la gastronomie

Madame Brigitte BAULAND
Députée suppléante

*Urgence signalée
pour nos fleuristes.*

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie
Ministère de l'Economie
139, rue de Bercy
75 012 PARIS

Aubenas, le 15 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis la publication de l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 et la fermeture administrative obligatoire pour les commerces non essentiels à la vie de la nation, les entreprises de ce secteur vivent ou survivent dans l'expectative d'un retour à la normale.

Si les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement permettent de maintenir temporairement ces entreprises à flot, ils ne suffiront pas à pérenniser leurs activités.

Depuis le 14 mars, 90% des entreprises fleuristes subissent 1 mois d'inactivité, 1 mois sans chiffre d'affaire, 1 mois sans encaissement, 1 mois sans ressources, 1 mois sans revenus...

L'équation impossible du report de charge, où soustraire quoique ce soit à zéro ne peut conduire qu'à un résultat négatif. Dans cette perspective, les reports d'échéances fiscales ou sociales, le fonds de solidarité, l'activité partielle, les moratoires sur les prêts bancaires, ne sauront être des alternatives suffisantes. Alors même qu'au 15 mars, 13% des entreprises connaissaient déjà un solde bancaire négatif.

Ces entreprises de proximité, non délocalisables, entretiennent sur l'ensemble du territoire le maillage économique et social indispensable à son attractivité.

Dans le même temps, la grande distribution a obtenu l'autorisation de poursuivre la commercialisation des végétaux d'ornement, fleurs et plantes, alors même que les artisans fleuristes se doivent de respecter l'interdiction formelle d'ouvrir leur boutique.

Pour un même produit vendu, la différence d'autorisation entre de gros acteurs et des petites structures est flagrante. Celle-ci suscite auprès des artisans fleuristes une incompréhension légitime et un vrai manque de considération.

Dans cette perspective, à l'initiative de la Fédération Française des Artisans, je souhaite vous soumettre plusieurs mesures de nature à remédier en partie à la situation compliquée de ce secteur :

- la substitution d'un dégrèvement total des impôts pour la période de confinement et charges au report de charge annoncé doit évoluer vers un dégrèvement total pour la période concernée ;
- l'indemnisation de la perte sèche générée par la fermeture précipitée ;
- la reprise par l'état des pertes d'exploitation couvrant les principales charges des entreprises ;
- l'ouverture à titre dérogatoire aux règles du confinement des boutiques, avec l'application stricte des gestes barrières qui s'imposent, à l'instar de certains commerces de bouche serait souhaitable dans un futur extrêmement proche, puisque la fermeture administrative obligatoire.

Par ailleurs, à travers les événements de la vie, le fleuriste est présent, notamment pour les funérailles, afin de permettre à chacun, présent ou non de manifester de son attention. Y compris dans cette période troublée.

Dans l'immédiat, pour subsister et poursuivre une activité minimale, il serait souhaitable que le Gouvernement sensibilise l'ensemble des Préfectures et des forces de l'ordre sur la possibilité laissées aux artisans fleuristes d'exécuter des livraisons.

L'activité de commerce et l'exercice du métier de fleuriste ne sont absolument pas proscrits par le décret du 15 mars et les professionnels peuvent poursuivre la réalisation de commande et l'activité habituelle de livraison.

Enfin, à l'approche de fêtes calendaires d'importances, le 1^{er} mai notamment avec la vente du muguet, je me permets de vous interpellier quant au manque à gagner sur cette vente qui pourrait ne pas s'opérer.

Il semblerait ainsi paradoxal d'autoriser sur le domaine public, la vente de muguet à la sauvette, comme le veut la tradition, notamment si les artisans fleuristes eux, doivent garder portes closes.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces suggestions, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avec mon soutien .

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

